

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020-2021

23 NOVEMBRE 2020

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021⁽¹⁾

—

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES AFFAIRES
GÉNÉRALES, DES RELATIONS INTERNATIONALES, DU RÈGLEMENT
ET DU CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU
GOUVERNEMENT

PAR MME SYBILLE DE COSTER-BAUCHAU.

—

(1) Voir Doc. n°146 (2020-2021) n°1 à 4.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de M. Jeholet, Ministre-Président	3
2	Echange de vues avec M. Benzarour, représentant de la Cour des comptes	4
3	Discussion générale	4
4	Examen des divisions organiques et des articles budgétaires relevant de la compétence du Ministre-Président	9
5	Votes et confiance	10
	COMPLÉMENT D'INFORMATIONS DU MINISTRE-PRÉSIDENT	11

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement a examiné, au cours de sa réunion du 23 novembre 2020 (2), le projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021 (doc. 146 (2020-2021) n° 5).

1 Exposé de M. Jeholet, Ministre-Président

M. le Ministre-Président en convient, la situation des finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) est délicate et la crise du Covid-19 les a encore aggravées. Les autres entités fédérées, le Fédéral et d'autres Etats européens en pâtissent également. Par ailleurs les recettes de la FWB ont diminué de façon significative, puisque l'enveloppe provenant du Fédéral avait été fixée en fonction d'un taux de croissance estimé à 1,1 % à l'initial 2020, alors qu'au final, le taux de croissance sera négatif, à -7,4 %, soit un déficit de plus de 1 milliard 800 millions d'€ en 2020. En 2021, le déficit prévu s'élève à 821 millions d'€. Même si les taux d'intérêt sont bas, la dette continue à se creuser et finira, à terme, par poser un grave problème.

Le Ministre-Président rappelle qu'un premier fonds d'urgence avait été prévu à hauteur de 89 millions d'€ et qu'il a fallu le réalimenter à concurrence de 150 millions d'€ dans le cadre du conclave, pour rencontrer les besoins engendrés par la seconde vague de la crise. Néanmoins, pour l'orateur, 2021 devrait être une année de relance pour toute une série de secteurs.

Face à cette situation difficile, le Ministre-Président insiste sur l'importance des matières portées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles concernent, au quotidien, l'ensemble des concitoyens, que ce soit à travers l'accueil de la petite enfance, l'enseignement obligatoire, l'enseignement supérieur, la culture, la jeunesse, l'aide à la jeunesse, ou le sport. Dans ce contexte, le Gouvernement a entendu assumer ses responsabilités à travers ses décisions, afin de soutenir tous les secteurs victimes de la crise du covid-19.

Concernant la dotation au Parlement, conformément à la proposition du Bureau, la dotation a

été fixée à 32.143.000 €, soit une augmentation de 411.000 € par rapport à l'initial de 2020 permettant la prise en charge des majorations liées aux différentes indexations prévues. Ce montant doit permettre au Parlement de financer ses dépenses de fonctionnement récurrentes et impacter positivement le solde SEC de la Communauté française à hauteur de 2.479.000 € compte tenu du remboursement de l'emprunt contracté pour l'achat du bâtiment abritant le parlement.

Le Ministre-Président évoque ensuite des moyens, à concurrence de 150.000 € qui seront inscrits dans les dépenses de toute nature en matière de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique, soit une augmentation de 130.000 € avec pour objectif d'engager une personne en lien avec le nouveau décret qui organise la coordination et le renforcement de l'ensemble des actions de la Communauté française en faveur d'une transition écologique.

Concernant les actions de promotion de la citoyenneté, de lutte contre la pauvreté, de réduction des inégalités sociales, du vivre ensemble et des valeurs de la Communauté française, le Ministre-Président rappelle le décret de mai 2019 ayant pour objet l'instauration d'un dispositif permettant la mise en œuvre, le suivi de l'évaluation et la promotion d'une politique transversale de lutte contre la pauvreté, et il fait état d'une augmentation qui correspond à différentes indexations prévues pour le financement de 3 centres de ressources conformément au décret.

Concernant le financement en vue de la coordination des matières transversales de l'information, du rayonnement de la notoriété et de la promotion de la Communauté française en Belgique et à l'étranger (1.338.000 euros), il épingle une augmentation de 403.000 € destinée au 50ème anniversaire de la Communauté française en 2021. Pour l'orateur, il s'agit de montrer que la Fédération Wallonie-Bruxelles est présente et gère quotidiennement des matières au cœur des préoccupations du citoyen. Cet anniversaire permettra de rappeler ce que fait la Fédération dans tous les secteurs essentiels.

Dans le cadre du programme d'activités Démocratie et barbarie, le Ministre-Président souligne un nouvel AB doté de 120.000 € à l'initial et intitulé « recherche, préparation, organisation de colloques dans le cadre de la lutte contre les ex-

(2) Ont participé aux travaux de commission :

Mme Grovonijs, M. Lomba, M. Luperto, M. Ouriaghli
M. Bellot, Mme Cassart-Mailleux, Mme de Coster-Bauchau, Mme Laruelle
M. Daele, Mme Ryckmans, M. Soiresse Njall
Mme Gropi, M. Kerckhofs (Président)
M. Collin, M. Matagne

Ont participé aux travaux de la commission :

M. Florent, Mme Greoli, membres du Parlement
M. Jeholet, ministre-président
M. Blanchart, chef de cabinet adjoint de M. Jeholet, ministre-président
M. Benzarour, représentant de la Cour des comptes
M. Panarotto, collaborateur au cabinet de M. Jeholet, ministre-président

trémismes ». Il insiste sur la lutte contre les extrémismes et les populismes aujourd'hui comme enjeu de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En ce qui concerne les anciens cabinets dissous, il épinglé une diminution logique de crédits de 518.000 € (relative aux traitements et aux indemnités) par rapport au budget initial 2020 ainsi que 2 autres AB actant une diminution de 200.000 €.

Une augmentation de 170.000 € relative au corps interministériel des commissaires du gouvernement est encore épinglée par rapport à 2020. Celle-ci permettra la mise en œuvre du futur décret gouvernance dans le courant de l'année 2021.

Concernant les Relations internationales et la dotation de WBI, le Ministre-Président fait état d'une augmentation de 1.497.000 €, portant celle-ci à 39.833.000 € (part de la FWB uniquement, pas de la Région wallonne). Elle inclut l'indexation de la dotation de base à concurrence de 537.000 €, l'alignement des salaires des agents de la carrière externe suite à une décision du ministère des affaires étrangères pour tous les diplomates à concurrence de 610.000 € (concernant la FWB uniquement), le transfert de la dotation du bureau international de jeunesse vers la dotation WBI à concurrence de 211.000 €, et le transfert de Wallonie-Bruxelles théâtre et danse et de Wallonie-Bruxelles musique vers WBI à concurrence respectivement de 66.000 et 73.000 € (ces trois derniers mouvements étant neutres budgétaiement).

Concernant le programme d'activités 22, le Ministre-Président déclare que le fonds social européen des actions et études diverses provisions interdépartementales pour la programmation des co-financements européens est doté d'un montant d'un million d'€, identique au budget initial 2020.

2 Echange de vues avec M. Benzarour, représentant de la Cour des comptes

Mme Greoli commence par citer l'article 5 § 2 de l'accord de coopération qui crée WBI. Elle constate qu'il n'est toujours pas appliqué et demande quel est le point de vue de la Cour et ses éventuelles recommandations.

M. Benzarour répond que dans son rapport du 28 octobre 2020 sur les comptes annuels 2017 de WBI, la Cour des comptes a enjoint l'adoption d'un arrêté déterminant les parts respectives que la Région wallonne et la Communauté française affectent aux frais conjoints et à la mise en œuvre de leurs compétences respectives.

En contravention à l'article 5, §2, 4° de l'accord de coopération du 20 mars 2008 cité par la députée, les gouvernements wallon et de la

Communauté française n'ont pas encore déterminé les parts respectives qu'ils affectent aux frais conjoints liés à la mise en œuvre de leurs compétences. Le projet d'arrêté, soumis en 2016 par WBI, aux ministres-présidents en charge des relations internationales de la Région wallonne et de la Communauté française n'a toujours pas été ratifié, et la Cour réitère sa recommandation.

M. Benzarour ajoute que WBI a répondu qu'elle reprendra contact avec son ministre de tutelle afin de répondre à cette recommandation. Il précise encore que ces remarques et recommandations ont été signifiées la première fois lors de l'examen des comptes annuels 2009.

M. le Ministre-Président souhaite préciser que la convention en cours de rédaction entre WBI et l'AWEX permettra une plus grande visibilité des montants dédiés par la Région (AWEX) d'une part ou par la FWB d'autre part.

3 Discussion générale

La commission a décidé de procéder à une discussion générale unique sur le budget initial 2021 et sur l'ajustement 2020.

Mme Greoli fait remarquer que le Fonds St'Art n'a pas demandé la libération de la dernière tranche de 5 millions d'euros en 2020. Ceux-ci ne sont pas non plus budgétés en 2021. Quelle en est la raison ? Ces montants seront-ils libérés (ou non) ? Quand ? Quel en sera l'impact sur les capacités de relance du secteur en 2021 ?

M. Luperto déclare que la conjoncture actuelle modifie les habitudes, les urgences et les pratiques de travail de chacun, notamment lorsqu'il s'agit d'exercer la mission de contrôle de l'action du Gouvernement, de relayer les difficultés rencontrées sur le terrain ou de soutenir les impulsions permettant de trouver des solutions pour sortir de la crise. L'examen du budget est un moment politique et démocratique essentiel en ce qu'il permet d'identifier et d'évaluer les orientations prises par le Gouvernement ainsi que leurs effets concrets sur la vie quotidienne des citoyens. Le contexte particulier dans lequel cet exercice s'inscrit est profondément impacté par les effets de la pandémie tant sur les recettes que sur les dépenses de la FWB nécessaires pour assurer la poursuite de ses missions et la préservation des secteurs qui en dépendent. Le commissaire souligne les moyens dégagés via le fonds d'urgence (89 millions d'euros), les mesures de soutien apportées à travers les arrêtés de pouvoirs spéciaux, la liquidation des subventions aux opérateurs ou encore, les 150 millions supplémentaires destinés à répondre à la deuxième vague.

Ainsi, le Gouvernement a pris ses responsabilités et a veillé –avec célérité et créativité– à préserver au maximum les moyens d'action et à répondre aux besoins de tous, tout en maintenant

un dialogue constant avec les représentants sectoriels.

Pour M. Luperto, la cohérence et la solidarité servent l'action publique dans ce qu'elle a de plus essentiel : assurer un filet de protection et garantir la cohésion sociale. Dans les compétences de la commission – outre les relations internationales – figurent des axes politiques auxquels son groupe est attaché comme la coordination de la lutte contre la pauvreté, le soutien aux actions de promotion de la citoyenneté, les mécanismes de prévention du radicalisme, le soutien au Fonds St'Art, ou la gouvernance.

Il conclut en demandant où en sont la méthodologie et l'agenda des projets et des axes qui seront défendus dans le cadre de la préparation du plan de relance au niveau belge, et ce, suite à de récents propos du secrétaire d'Etat fédéral Thomas Dermine faisant état d'un projet qu'il souhaitait véritablement collectif.

M. Lomba rejoint la question de sa collègue à propos du Fonds St'Art dont il souligne l'importance. Il insiste aussi sur la plus-value économique du secteur culturel où 1 euro investi génère à son tour 1,6 euros dans l'économie et de l'emploi non-délocalisable. L'orateur insiste sur le soutien accru qui doit être apporté au secteur en raison de la crise actuelle ; cela implique le maintien voire le renforcement d'outils tels que le Fonds St'Art intervenant sous la forme de prêts ou de participations. Tout en invitant le Ministre-Président à repenser les différents outils de développement et de soutien au secteur, il s'inquiète de la suppression des 5 millions dans l'ajustement ainsi que la non-inscription de ces moyens au budget 2021. Le député souhaite connaître les causes éventuelles du ralentissement de la mise en œuvre du Fonds et demande si des crédits pourraient être libérés ultérieurement dans le cadre du plan de relance.

M. Ouriaghli constate que les moyens consacrés à la promotion d'événements participant au rayonnement de la FWB ont augmenté de 403 000 euros. Quels sont les projets spécifiques ainsi subventionnés ? Sont-ils liés au soutien à apporter au secteur de l'événementiel particulièrement touché par la crise ? Quels sont les opérateurs associés ?

Par ailleurs, le commissaire souhaite faire le point sur le solde des moyens dédiés à la lutte contre les extrémismes, alors qu'on constate des mouvements à la fois à la baisse (150,000 euros en moins pour le RAR) et à la hausse (+ 120,000 euros par ailleurs). Le radicalisme et la prévention des discours de haine, notamment sur le net, lui paraît un enjeu majeur ayant fait par ailleurs l'objet d'une proposition de résolution de la majorité. Le député interroge le Ministre-Président sur les mesures concrètes portées par ces budgets.

Le même intervenant se réjouit de constater que des moyens sont prévus, en 2021, pour ac-

compagner la prochaine réforme de la gouvernance. Sont-ils équivalents à ceux mis en œuvre à d'autres niveaux de pouvoir ?

Mme Grovonius s'interroge sur le caractère généré du budget présenté. Si la Cellule d'appui en genre a attiré l'attention sur la mise en œuvre du décret intégrant la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la FWB, il appartient à chacun des membres du Gouvernement de veiller à prendre en considération cette dimension dans les subsides qu'il attribue en prévoyant une ventilation par sexe et/ou des indicateurs de genre. L'intervenante demande au Ministre-Président d'explicitier la façon dont il a intégré cette politique au sein de ses propres budgets. Elle cite l'exemple de l'AB 33.03.12 qui octroie une subvention à l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique dans le cadre de la Francophonie pour développer une politique d'accueil de chercheurs étrangers et dont la dimension genrée pourrait utilement apparaître.

La commissaire évoque ensuite le plan de lutte contre la pauvreté et souligne l'importance d'y investir de façon transversale de façon à renforcer les mesures de protection, et d'agir en amont. Constatant que les moyens augmentent légèrement, elle demande où en est la FWB dans la mise en place des experts du vécu.

Elle aborde également les programmations européennes où elle relève, dans la partie ajustement, un chapitre relatif au Fonds Social Européen. Une prolongation du plan de communication d'un an y est inscrite. Les actions prévues par ce programme européen pourront-elles être prolongées au-delà de 2020 ?

A la lecture des documents budgétaires, la commissaire interroge encore le Ministre-Président sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable - discutés récemment en commission- et qui visent à installer le screening des politiques déjà menées en FWB ainsi que le monitoring des suivis.

Mme Grovonius se réjouit que l'accent soit placé sur les droits de l'enfant dans la NPI. Elle voudrait toutefois savoir comment se concrétise cette priorité dans les budgets et les AB portés par le Ministre-Président.

Mme de Coster-Bauchau rappelle le contexte difficile dans lequel le budget a été élaboré et évoque les terribles répercussions de la crise sanitaire sur l'état de santé psychique et économique des citoyens. Malgré cette conjoncture défavorable, le Gouvernement a trouvé les moyens nécessaires pour confirmer ses priorités et engager de nouvelles politiques, le budget des dépenses augmentant à l'initial pour aboutir à un montant total de 11,9 milliards. L'intervenante souligne aussi tant la volonté de rationalisation que les actions transversales du Gouvernement à travers les com-

pétences du Ministre-Président. Elle retient les éléments suivants :

- la grande préoccupation accordée aux droits de l'enfant, et ce, tant au niveau interne qu'au niveau international ;
- un soutien davantage structuré à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités sociales. Un budget transversal de 500,000 euros est prévu pour rencontrer les priorités du décret, et assurer le financement de 3 centres-ressources. Mme de Coster-Bauchau encourage le Ministre-Président à suivre ce dossier de façon très attentive.
- l'inscription de la FWB dans une démarche nationale et internationale relative à la transition écologique et au développement durable ainsi qu'à la lutte contre le réchauffement climatique. Un décret est annoncé afin d'organiser une coordination et un renforcement des actions en faveur d'une transition écologique, actuellement en première lecture au sein du Gouvernement. Quelles en sont les grandes orientations ? A quoi sont destinés les crédits de 130.000 euros prévus dans l'AB ad hoc ?
- la lutte contre les extrémismes : 120.000 euros seront dédiés à de nouvelles recherches et à des colloques destinés de permettre de mieux répondre aux propos populistes et extrêmes qui se banalisent sur les réseaux sociaux.
- le maintien d'un budget visant à permettre la réalisation d'outils pédagogiques destinés à aborder différemment certaines périodes de notre histoire (cfr. la proposition de résolution déposée le 19 juin 2020),
- les moyens nouveaux prévus pour l'application du futur décret gouvernance. A ce propos, l'oratrice souhaite en connaître les grandes orientations.

La députée revient quelque peu sur le caractère novateur et structuré de la NPI, déployant une vision réellement internationale de la FWB. Elle constate que les moyens mis à la disposition de WBI augmentent légèrement et que la protection des droits de l'enfant en constitue le fil rouge, avec, par exemple, une aide de 200.000 euros libérée au profit enfants de Beyrouth, une participation au fonds de solidarité de l'OIF (« La Francophonie avec Elles »), et le partenariat sportif avec le Sénégal destiné à permettre aux filles de s'émanciper par la pratique du football. Elle épingle encore l'action de WBI à l'international pour promouvoir non seulement la visibilité de la FWB et le rayonnement de la langue française, mais aussi la culture et le développement artistique. Elle conclut en espérant que les rencontres et les échanges interna-

tionaux puissent reprendre aussitôt que les conditions sanitaires le permettront.

Mme Ryckmans remercie le Ministre-Président et, à l'instar de la précédente oratrice, évoque aussi le contexte difficile qui a justifié le report de l'ajustement prévu traditionnellement au mois de juin. Elle évoque l'inscription d'un AB en matière de développement durable et de lutte contre le développement climatique dans le cadre du Plan de transition écologique prévu en 2021. Elle demande au ministre où en est le projet de décret annoncé, quel est le calendrier et les actions concrètes prévues, et si des indicateurs de performances seront prévus ?

Elle demande si le Ministre-Président a pu progresser quant à l'analyse de l'ensemble de ses AB sous leur aspect genré. Elle ajoute que cela doit aussi amener l'administration à réfléchir en amont et à déterminer si les mesures prises et si les budgets favorisent l'égalité et empêchent (ou non) toute forme de discrimination à l'égard de l'un ou l'autre sexe. Il importe que la FWB -disposant d'un décret ambitieux en la matière- continue sur son élan afin de réduire les inégalités dans tous ses secteurs.

Elle interroge ensuite le Ministre-Président sur les actions prévues pour fêter le 50ème anniversaire de la Communauté française (AB *ad hoc* créditée de 403,000 euros).

Sur l'action de la FWB à l'International, l'oratrice épingle une augmentation complémentaire importante de la dotation de WBI, à concurrence de 1,497,000 euros. A ce propos, elle demande des précisions quant à la décision du ministre des Affaires étrangères d'aligner le salaire des agents sur la carrière externe et qui absorbe, *in fine*, près de la moitié de l'augmentation de la dotation. Elle souhaite aussi connaître la raison du transfert de l'allocation du BIJ vers la dotation WBI.

M. Soiresse-Njall rejoint les précédents intervenants sur la non-libération de la tranche de 5 millions d'euros du Fonds St'Art à l'ajusté. Il note que l'exposé particulier du budget prévoit que ces montants soient programmés ultérieurement alors que rien n'est prévu à l'initial.

Il évoque aussi sur l'AB 33.05.31 relative aux projets et événements récurrents de renommée internationale et nationale, son augmentation suscitant la satisfaction du groupe Ecolo. La célébration des 50 ans de la FWB constituera par ailleurs un moment important pour renforcer l'adhésion de tous les concitoyens au projet francophone belge. Elle doit être l'occasion de réactiver ce lien et le Gouvernement doit veiller à l'accessibilité de cet événement au plus grand nombre. La décision de consacrer un article budgétaire à la commémoration de l'abolition de l'esclavage et de la commémoration de l'indépendance du Congo est également un signal très positif. En effet, les

belges et les congolais partagent une histoire commune issue du fait colonial dont les conséquences concrètes n'ont pas toujours été traitées dans toute leur complexité et les mémoires peuvent diverger selon le ressenti et le vécu des uns et des autres. Dès lors, le rôle de l'autorité est d'amener les citoyens à faire société ensemble et à dialoguer dans la recherche de la vérité afin de se construire un avenir commun. Le député se demande toutefois si cet article ne devrait pas également inclure la commémoration de l'Indépendance du Rwanda et le Burundi. Il demande encore comment les 50,000 euros prévus seront utilisés.

Il interroge encore le Ministre-Président sur la diminution des crédits portés par l'AB 12.04.38, (Démocratie et barbarie) passant de 479,000 à 329,000 euros tout en se réjouissant des efforts du Gouvernement et de l'accent placé sur les recherches en matière de la lutte contre les extrémismes et les populismes.

Mme Groppi déclare qu'au moment de la crise sanitaire, l'endettement s'est avéré nécessaire pour faire face, à juste titre, aux nombreux besoins apparus dans l'ensemble des secteurs gérés par la Communauté française. Cependant, force est de constater qu'il n'y a depuis longtemps aucune marge de manœuvre pour mener des politiques nouvelles en dehors de cet endettement. Si, actuellement, les taux d'intérêts sont bas, certaines crises peuvent produire de l'inflation et entraîner les taux à la hausse. Sans aucune possibilité d'augmenter ses recettes, la Communauté française ne peut jouer que sur ses propres dépenses. La députée en conclut qu'à terme, la situation de l'entité est intenable.

Mme Greoli commence par souligner l'importance de l'accord non-marchand dans le cadre de la mise en œuvre du plan transversal de lutte contre la pauvreté. Elle rappelle que le secteur a manifesté vu le caractère extrêmement modeste du montant de l'accord, à savoir 8 millions d'euros, alors que de leurs côtés, la Région wallonne a prévu 100 millions, et le Fédéral, près d'un milliard. Sachant que 80 à 85 % des subsides accordés par la FWB sont des rémunérations et que la totalité des secteurs subsidiés relèvent du non-marchand, elle demande comment il sera possible de répondre aux attentes des acteurs avec un si peu de moyens. L'oratrice pense tout particulièrement à ceux qui assurent la première ligne à côté des soignants dans le cadre de la pandémie, et à toutes les personnes travaillant dans les secteurs de l'Enfance, de l'aide à Jeunesse ou dans l'enseignement et dont les attentes sont énormes.

Par ailleurs, il lui semble que si le Gouvernement souhaite faire de 2021 une année de relance, WBI peut constituer un outil essentiel. Or elle constate que son budget ne constitue, à peu de choses près, qu'un copier-coller de celui de 2020. Elle note ainsi une augmentation de 408.000 eu-

ros, dans le programme 7 de son propre budget, dont 139.000 euros pour des dépenses de toute nature et 269.000 euros pour des subventions. A quoi seront destinées ces sommes ? Au secteur culturel ? A des bourses ? A la relance de la coopération au développement ? S'agissant du mouvement majeur de WBI, il convient de le mettre en rapport avec la suppression, en 2020, d'une allocation spécifique de 446.0000 euros allouée pour des actions du secteur du livre et du cinéma. L'intervenante en conclut que la perte de 2020 n'est même pas compensée par l'augmentation de 2021.

A propos de l'augmentation de la dotation de WBI -à concurrence de 4%, soit environ 1,5 millions- elle se joint à la question posée par sa Collègue Ryckmans. De même, l'oratrice souhaite comprendre la philosophie sous-jacente au transfert de l'allocation du BIJ ainsi que celle de Wallonie Bruxelles Théâtre et Danse vers WBI, privant ces acteurs de terrain d'une capacité de cogestion de leurs budgets.

Elle constate enfin que la NPI n'est pas financée - rien n'apparaissant dans le budget de 2021- et en conclut que les ambitions et les envies de développement à l'international du Ministre-Président ne sont pas rencontrées par les moyens actuels.

M. le Ministre-Président répond d'abord aux commissaires qui l'ont interrogé sur le Fonds St'Art que le Gouvernement pourrait libérer la dernière tranche du capital souscrit lorsque les demandes et les besoins seront exprimés en 2021, et ce, via l'ajustement budgétaire. C'est le Fonds lui-même qui a estimé qu'actuellement, il n'y avait pas lieu de budgéter les 5 millions résiduels de la recapitalisation prévue, pour un montant total de 20 millions, et qui correspondaient notamment à des prêts à long terme pour le déploiement stratégique d'institutions culturelles majeures de la FWB. Toutefois, la crise a montré l'intérêt d'un tel outil que le Ministre-Président entend redynamiser par des contacts réguliers avec les gestionnaires du Fonds. Il rappelle aussi que 37 millions d'euros ont été budgétés et seront investis dans toutes les infrastructures, y compris les infrastructures culturelles à concurrence de 8 millions. Le Gouvernement souhaite que cette dépense soit récurrente.

Ensuite, l'orateur rappelle que le plan de relance porte sur un peu plus de 5,1 milliards d'euros pour l'ensemble de la Belgique et qu'avec la mise en place récente du nouveau Gouvernement fédéral, le processus a pris du retard. Le plan se doit d'être cohérent, comme demandé par la commission européenne, et ne doit pas consister en une addition de plans du Fédéral et des entités fédérées. Il comprendra deux axes prioritaires : la transition numérique et la transition écologique. Dans ce cadre, un dialogue entre les entités est nécessaire pour rencontrer les demandes des uns et des autres, et le comité de concertation a tout récem-

ment validé la méthodologie proposée par le Fédéral, avec un timing et des fiches à compléter pour chaque entité concernée. Au niveau de la FWB, une task force a déjà travaillé sur un ensemble de fiches. Celles-ci seront communiquées aux groupes de travail chargés d'assurer la cohérence de l'ensemble. Une première mouture du plan sera rendue à la commission en fin d'année.

Le Ministre-Président en vient au rayonnement de la FWB et à son 50ème anniversaire. Une augmentation de 403.000 euros a été décidée, portant le total du budget prévu à 1.338.000 euros. En ces temps difficiles, ces montants ne seront pas consacrés à l'organisation de fêtes (il existe celle du 27 septembre), mais viseront surtout à mettre en avant la FWB, et ce, pour une raison politique et institutionnelle évidente : montrer tout l'intérêt de la FWB par rapport aux matières qu'elle porte. Le Ministre-Président souhaite y associer le ministère et tous les opérateurs qui, de leur côté, ont déjà réfléchi à la célébration de ce 50ème anniversaire. Il conviendra, par exemple, de labelliser toutes les manifestations subventionnées habituellement par la FWB.

Sur le programme « Démocratie et barbarie », il précise d'emblée que la diminution épinglée par certains commissaires résulte d'une sous-utilisation, depuis plusieurs années, des moyens qui lui sont consacrés. Par ailleurs, 120.000 euros seront consacrés à des recherches ou des colloques. En effet, la lutte contre les extrémismes et les populismes constitue un enjeu sociétal majeur où la FWB se doit d'être présente. Trop souvent la lutte se résume à des propos approximatifs ou monodirectionnels. L'objectif recherché consiste à élargir le spectre du débat et à l'alimenter via une recherche nourrie sans aucun parti pris mais inscrite dans la modernité et la réalité des réseaux sociaux, et ce, alors qu'on assiste trop souvent dans le débat public à une multiplication de propos qualifiés de populistes mais dont la nature profonde doit être étudiée afin d'en connaître les sources et les causes, en vue d'y apporter des réponses circonstanciées et respectueuses des valeurs démocratiques.

Sur le développement durable, le Ministre-Président répond que l'augmentation de 130.000 euros dans le budget initial 2021 permettra d'engager un nouvel agent en lien avec la mise en œuvre du nouveau décret. Celui-ci, toujours à l'examen au sein du gouvernement, organisera une coordination, une amplification et un renforcement des actions de la Communauté française en faveur de la transition écologique. Le Ministre-Président confirme que des indicateurs de résultats sont prévus. Ils s'avèrent d'ailleurs indispensables, par exemple en matière de performance énergétique des bâtiments.

L'orateur évoque à présent le plan de lutte contre la pauvreté et en rappelant que le décret du

3 mai 2019 relatif à la lutte contre la pauvreté et contre les inégalités a introduit un dispositif permettant la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la promotion d'une politique transversale de lutte contre la pauvreté - notamment la pauvreté infantile - ainsi que la réduction des inégalités sociales dans toutes les matières relevant de la Communauté française. L'AB concerné couvre notamment l'octroi des subventions dans le cadre de projets spécifiques et de reconnaissance de personnes œuvrant pour la promotion et l'application des valeurs de la FWB. Cet AB est doté à l'initial d'un montant de 2.024.000 euros, soit une augmentation de 20.000 euros destinée à permettre la prise en charge des majorations liées aux différentes indexations prévues pour le financement des trois centres de ressources prévus par le décret.

Le Ministre-Président aborde la problématique genrée et les droits de l'enfant. Il lui semble que dans le budget de WBI, malgré des moyens disponibles relativement modestes, des orientations fortes peuvent être données en cours d'exercice, avec une attention toute particulière accordée aux jeunes filles. Le Ministre-Président déclare qu'il s'agit même du fil rouge de la politique qu'il entend mener à l'International : les nouveaux programmes ou les programmes en cours devront en tenir compte. Le Ministre-Président cite de façon générale l'accès des jeunes filles à l'éducation et aux formations qui leur permettront d'entreprendre et d'acquérir leur indépendance. Il cite encore trois mesures particulières décidées récemment :

- l'allocation de 500.000 euros au fond de solidarité de l'OIF visant 3 préoccupations essentielles : la survie économique des jeunes filles, la protection sanitaire et la relance de la scolarisation ;
- la contribution à l'appel d'urgence de l'Unicef pour venir en aide aux enfants de Beyrouth (200.000 euros) ;
- le soutien financier à Plan International Belgique à concurrence de 163.000 euros pour le projet « Coup d'envoi pour le leadership des filles au Sénégal » par le biais de la pratique du football. Son objectif est de permettre aux jeunes filles de se positionner comme leader au sein de leur communauté et d'influencer les normes sociales de genre ainsi que les pratiques néfastes à leur égard, le sport constituant une porte d'entrée pour les informer de leurs droits. En outre le sport leur permet d'acquérir de nouvelles compétences de vie courante, tels que la confiance et l'estime de soi, l'esprit d'équipe et de coopération. D'autres enjeux sont également visés tels que la prévention de la violence à leur égard, la participation aux prises de décisions, leur autonomisation économique, etc. Le subside alloué par la FWB permettra non seule-

ment le renforcement des acquis et le développement du programme au sein de 20 établissements sénégalais, mais aussi la mise en place et le développement de celui-ci au sein de 14 établissements supplémentaires. Au final il touchera près de trois milles adolescentes et jeunes femmes de 15 à 25 ans tout en impliquant également 1.112 adolescents et jeunes hommes en tant qu'acteurs de changement.

Le Ministre-Président répond encore qu'un crédit de 170.000 euros est effectivement prévu en 2021 pour la mise en œuvre du futur décret gouvernance. Il sera calqué sur un autre décret existant dans une autre entité fédérée.

Il en vient à l'augmentation de la dotation de WBI, à concurrence d'environ 1,5 millions. Tout d'abord, en cette période difficile pour tous les citoyens francophones, le Gouvernement a voulu exprimer la solidarité de la FWB vis-à-vis d'autres pays souffrant davantage de la crise et n'a pas opté pour une diminution de ses moyens d'action à l'International. Comme relevé par certains parlementaires, une bonne part de l'augmentation est absorbée par l'indexation à concurrence de 537.000 euros (indexation d'1,4%). Quant à la décision du ministre des Affaires étrangères d'aligner les salaires sur la carrière externe, elle vise l'ensemble des diplomates et concerne 110 agents des délégations WBI à l'étranger. Pour ce faire, il était nécessaire de provisionner 610.000 euros. La décision d'intégrer le BIJ au sein de WBI vise quant à elle à respecter les prescrits européens. Quant à WB Théâtre et danse, il s'agit d'une rationalisation budgétaire assumée par le Gouvernement.

Le Ministre-Président répond qu'il n'y a aucune inquiétude à avoir par rapport au timing relatif au Fonds social européen : le délai court jusqu'en 2022.

Sur l'accord non-marchand, le Ministre-Président commence par faire état des nombreuses rencontres qui ont eu lieu avec les représentants de travailleurs et ceux des employeurs. Une réunion tripartite doit être organisée prochainement et un courrier adressé au secteur et à ses représentants pour leur rappeler tout ce qui a déjà été fait, sur le plan budgétaire, depuis la crise. Ainsi l'ensemble des actions ne se réduit pas aux 8 millions provisionnés pour 2021 pour le non-marchand : tous les secteurs confondus, soit plus de 20.000 ETP ont bénéficiés à des degrés divers des mesures prises au moyens des fonds d'urgence à savoir 89 millions et 150 millions complémentaires ; 20 millions ont été octroyés pour le secteur de la petite enfance et les structures d'accueil ; du matériel sanitaire a été fourni pour l'ensemble des services de la Fédération, y compris l'ONE ; l'encadrement en Aide à la jeunesse a été renforcé, etc. D'autre part, toutes les subventions accordées par la FWB permettant aussi de créer ou de conserver de l'emploi ont toutes été maintenues. Toutefois,

dans la crise qui frappe l'ensemble des citoyens, la FWB ne pourra pas tout compenser au bénéfice de tout le monde. Le Ministre-Président rappelle qu'un grand nombre de travailleurs salariés et d'indépendants sont également sur le point de perdre leur emploi ou leur activité.

Il répond aussi qu'un montant d'1 million d'euros, sur le premier fonds d'urgence, a été consacré à la diffusion culturelle internationale et a permis d'indemniser environ 80 opérateurs, et ce, dès le mois de juillet dernier. Lors du 2ème conclave budgétaire, le même secteur a encore reçu 1,5 millions complémentaires.

Quant à la programmation européenne, le Ministre-Président fait état du montant d'un million d'euro identique à celui de l'initial 2020 (qui avait été augmenté de 500.000 euros à l'initial 2020), et déclare qu'il n'y a aucune inquiétude à avoir concernant le timing.

Il conclut que la situation financière de l'entité est difficile et que son endettement pose évidemment des questions profondes mais que face au défi que posait la crise du Covid19, il était essentiel de soutenir tous les secteurs de la FWB, de façon responsable, rigoureuse et maîtrisée.

4 Examen des divisions organiques et des articles budgétaires relevant de la compétence du Ministre-Président

Division organique 01 (Dotations au Parlement et au Médiateur de la Fédération Wallonie-Bruxelles) (programmes 1 et 2)

Cette division organique n'appelle pas de commentaire particulier.

Division organique 06 (Crédits cabinet et charges liées au Gouvernement) (programme 4)

Cette division organique n'appelle pas de commentaire particulier.

Division organique 10 (Services du gouvernement de Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques) (programmes 5, 6)

Cette division organique n'appelle pas de commentaire particulier.

Division organique 11 (Secrétariat général) (programme 1, 3, 4, 5)

Cette division organique n'appelle pas de commentaire particulier.

Division organique 14 (Relations internationales et actions du Fonds social européen) (programme 1, 2, 3)

Mme Greoli souhaite connaître le montant des réserves cumulées de WBI.

M. le Ministre-Président fera parvenir l'information ultérieurement. Celle-ci sera jointe au rapport.

Mme Greoli demande si la conformité juridique du transfert du budget du BIJ à WBE a été étudiée.

M. le Ministre-Président lui confirme que l'opération est juridiquement valide.

Mme Greoli constate par ailleurs que la cotisation à l'OIF augmente de 3 % et souhaite obtenir des précisions. S'agit-il des 537.000 euros d'indexation dont le Ministre-Président a parlé ? Le cas échéant, comment cette somme a-t-elle été compensée ?

Elle revient aussi sur sa question relative l'augmentation de la dotation de WBI à concurrence de 408.000 euros restée sans réponse (Nb : il s'agit du Programme 7 du budget de WBI).

M. le Ministre-Président lui répond qu'il fera parvenir les informations ultérieurement. Elles seront jointes au rapport.

Mme Grovonius souhaite disposer de la ventilation des cotisations portées par l'AB 12.03.30

M. le Ministre-Président lui répond qu'il fera parvenir l'information ultérieurement. Elle sera jointe au rapport.

5 Votes et confiance

Par 10 voix contre 3, la Commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement recommande l'adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires, du projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 146 (2020-2021) n°1) – partim pour les matières relevant de ses compétences.

A l'unanimité, il est fait confiance à la Rapporteuse et au Président pour la rédaction du rapport.

La Rapporteuse,

Le Président,

S. de
BAUCHAU

COSTER- J.-P. KERCKHOFS

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS DU MINISTRE-PRÉSIDENT

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DES RELATIONS INTERNATIONALES, DU RÈGLEMENT ET DU
CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

Compléments d'informations suite à la commission de ce 23/11/2020 où ont été abordés les projets de décrets contenant le budget ajusté 2020 et le budget initial 2021

1° Réserves WBI

A la date de ce jour, les réserves cumulées de WBI s'élèvent à 25.014.537,14 EUR.

2° OIF – augmentation de la dotation (budget WBI)

Dans le budget WBI, l'A.B. 35.40.01.05 a connu un ajustement à la hausse de 70.000 EUR en 2020 afin d'honorer l'intégralité de la cotisation statutaire à l'OIF, les moyens prévus au budget initial étant insuffisants.

Dès lors, le budget 2021 prévoit bel et bien l'indexation de 1,48 % de la cotisation statutaire de l'OIF en 2021 tout en intégrant le rattrapage de l'ajustement 2020, ce qui explique la différence de l'évolution de 3 % de l'A.B. par rapport à l'initial 2020.

3° Budget WBI : évolution du Programme 7

Le programme 7 concerne l'appui aux opérateurs sectoriels. L'augmentation observée de 408.000 EUR ne concerne uniquement que les moyens de paiement des deux articles financés au départ de la dotation de la FWB.

Cette augmentation concerne premièrement l'intégration des moyens (140.000 EUR) relatifs aux agences WB qui étaient précédemment imputés dans les crédits FWB et qui sont désormais intégrés dans la dotation de WBI. Ce ne sont donc pas de moyens nouveaux mais impactés différemment, c'est-à-dire directement au sein du budget de WBI au travers de la DO14 du budget FWB.

En outre, des moyens supplémentaires sont également prévus, de l'ordre de 200.000 EUR, en vue de soutenir le secteur culturel en 2021 compte tenu de l'impact majeur que nos opérateurs culturels connaissent actuellement.

Notons enfin le solde qui concerne une légère augmentation du volume de nos bourses in et out en lien avec les différents programmes bilatéraux de travail.

4° BIJ – Bureau International Jeunesse

L'intégration de la dotation au BIJ (211.000 EUR) dans la dotation de WBI est une simplification administrative. Précédemment, les 211.000 EUR en faveur du BIJ étaient versés à WBI. A partir de 2021, un seul arrêté ministériel sera rédigé, octroyant la dotation de base de WBI ainsi que la dotation au BIJ (en faisant la distinction entre les deux).

5° Détail des contributions – AB 12.03 du programme 30 de la DO14 du budget FWB

Dans le cadre de la présence de la FWB dans les instances multilatérales, nous sommes invités à payer les cotisations statutaires les programmes suivants :

- **CEP (4.847 EUR) :**
 - o La CEP, l'Organisation européenne de la probation, vise à promouvoir l'insertion sociale des justiciables par des mesures et sanctions alternatives telles que la probation, le travail au profit de la communauté, la médiation et la conciliation. La CEP réunit des institutions gouvernementales ou privées qui travaillent dans le domaine de la probation et des individus qui s'y intéressent à titre personnel. Ainsi, elle rassemble des praticiens, des responsables, des théoriciens, des parties prenantes, et d'autres acteurs de la probation et de la justice pénale en Europe. L'Administration générale des Maisons de Justice représente la Communauté française au sein de cette organisation et y est affiliée comme membre actif.
- **CERI (27.094,73 EUR) :**
 - o Le Centre pour la Recherche et L'innovation dans L'enseignement (CERI) effectue des travaux axés sur la recherche afin d'obtenir l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour tous. Cela va au-delà du système éducationnel formel et permet une réflexion sur le futur de l'enseignement et de l'apprentissage. CERI a pour objectif de fixer un programme innovant et projectif pour le paysage éducatif en pleine mutation, tout en mettant l'accent sur les tendances et les problématiques émergentes actuelles. Le but de CERI est de produire des travaux qui intègrent soigneusement des analyses empiriques et une sensibilisation à l'innovation, avec une attention particulière sur l'accumulation de preuves statistiques et le développement d'indicateurs clés pour solidifier le travail de recherche ;
- **PISA (48.491 EUR) :**
 - o Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves, souvent désigné par l'acronyme Pisa (de l'anglais Programme for International Student Assessment), est un ensemble d'études menées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et visant à mesurer les performances des systèmes éducatifs des pays membres et non membres. Les enquêtes sont menées tous les trois ans auprès de jeunes de 15 ans dans les 36 pays membres de l'OCDE ainsi que dans de nombreux pays partenaires et aboutissent à un classement dit « classement Pisa » ;
- **TALIS (14.870 EUR) :**
 - o Enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage, TALIS – Teaching And Learning International Survey – est la première grande enquête internationale qui donne la parole aux chefs d'établissement et aux enseignants de toutes les disciplines de l'enseignement obligatoire. Elle apporte un éclairage sur les différents aspects de leur profession tels que la formation initiale et continue, la satisfaction professionnelle par rapport au métier, les motivations qui ont guidé le choix d'exercer ce métier, le sentiment d'efficacité, les pratiques et croyances pédagogiques, les usages pédagogiques du numérique ou l'ouverture à l'innovation et au changement.

En ce qui concerne les contributions pour les programmes CERI, PISA, et TALIS, c'est via la Représentation Permanente belge auprès de l'OCDE à Paris que nous sommes informés des contributions de la Belgique, et in fine de la FWB. En effet, la FWB doit payer une part des cotisations

s'agissant de programme portant sur l'enseignement. La FWB paye ainsi 50% de la contribution belge (la Flandre payant les autres 50%).

Concernant la **CONFEMEN (50.955 EUR)** – la Conférence des ministres de l'Éducation des Etats et gouvernements de la Francophonie – il s'agit de la contribution statutaire à payer à l'organisme, à l'instar de la contribution à l'OIF. La CONFEMEN a pour mission :

- D'informer ses membres sur l'évolution des systèmes éducatifs et les réflexions en cours ;
- De nourrir la réflexion sur des thèmes d'intérêt commun en vue d'actions à mener en coopération ;
- D'animer la concertation entre ministres et experts afin d'élaborer des positions communes et formuler des recommandations pour appuyer les politiques régionales et internationales en matière d'éducation.